Décision 12-D-24 du 13 décembre 2012

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la téléphonie mobile à destination de la clientèle résidentielle en France métropolitaine

Posted on: 13 décembre 2012 | Secteur(s) :

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Bouygues Télécom
Dispositif(s)	Injonction Pratique établie Sanctions pécuniaires
Entreprise(s) concernée(s)	France Télécom, Orange, SFR

Lire

le texte intégral de la décision

3.88 Mo

le communiqué de presse